

**OVERSEAS CONTACT**

Monique Denis  
02 509 20 80  
[paiements-om@onss.fgov.be](mailto:paiements-om@onss.fgov.be)

**ADRESSE**

Place Victor Horta 11  
1060 Bruxelles

## DOCUMENT À RENVoyer À L'ONSS POUR DÉTERMINER LE BARÈME DE VOTRE PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL.

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ N° national (NISS) : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_  
Veuve/veuf de : ..... Numéro de matricule : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_  
Adresse de résidence : ..... N° : ..... Bte : .....  
Code postal : ..... Localité : ..... Pays : .....  
Adresse mail : .....

**Remarque :** les termes utilisés dans le présent document sont à comprendre dans leur sens fiscal (comme dans la déclaration de revenus, par exemple).

L'ONSS doit déduire de votre pension le précompte professionnel, c'est-à-dire une avance sur les contributions que vous devrez payer.

Il y a deux barèmes différents. Pour déterminer le barème à appliquer dans votre cas, nous avons besoin que vous complétiez la demande de renseignements qui figure au verso.

Veillez à communiquer à l'ONSS tout changement de nature à modifier votre situation fiscale (mariage, décès, enfants à charge, ...).

Complétez le verso et renvoyez nous ce document

**Par courrier :**

**ONSS - DG VII  
SÉCURITÉ SOCIALE D'OUTRE-MER  
Service Paiements et Prestations  
Place Victor Horta, 11  
1060 BRUXELLES**

ou par mail : [paiements-om@onss.fgov.be](mailto:paiements-om@onss.fgov.be)

**ATTENTION : si vous ne nous renvoyez pas ce document, nous devons calculer vos retenues sur la base du barème le moins favorable.**

Voir verso →

## OVERSEAS CONTACT

Monique Denis  
02 509 20 80  
[paielements-om@onss.fgov.be](mailto:paielements-om@onss.fgov.be)

## ADRESSE

Place Victor Horta 11  
1060 Bruxelles

## VEUILLEZ COMPLÉTER LES DONNÉES CI-DESSOUS

## 1. Etes-vous marié (e) ?

**non**, dans ce cas, passez au point 2.

Oui — **A. Votre conjoint a-t-il un handicap reconnu ?**

**non**

**oui**

**B. Votre conjoint a-t-il des revenus professionnels, c'est à dire tout revenu lié à l'exercice d'une activité professionnelle actuelle ou antérieure ?**

**non**, dans ce cas, passez au point 2.

**oui**

Attention : vous devez connaître les montants **nets**.  
Si vous ne les connaissez pas, partez du montant brut et soustrayez les cotisations INAMI et de solidarité.  
Ensuite, soustrayez encore 20% de ce résultat.

Les revenus professionnels de votre conjoint sont-ils **exclusivement** composés de pensions ou de rentes ?

**non**, les revenus professionnels de mon conjoint **ne sont pas exclusivement** composés de pensions ou de rentes.  
L'ensemble de ses revenus :

ne dépasse pas 283,00 EUR par mois

dépasse 283,00 EUR par mois

**oui**, les revenus professionnels de mon conjoint sont **exclusivement** composés de pensions ou de rentes :

jusqu'à 170,00 EUR par mois

de plus de 170,00 EUR jusqu'à 565,00 EUR par mois

de plus de 565,00 EUR par mois

## 2. Avez-vous des personnes, autres que votre conjoint, à charge au sens fiscal ?

**non**, dans ce cas, passez au point 3.

**oui**, Combien ?

\_\_\_ \_\_\_ enfants

(si certains ont un handicap reconnu, combien ? \_\_\_ \_\_\_)

\_\_\_ \_\_\_ autres personnes (pas les enfants ni le conjoint)

(si certains ont un handicap reconnu, combien ? \_\_\_ \_\_\_)

## 3. Avez-vous un handicap reconnu ?

**non**

**oui**

**Je déclare sur l'honneur que ma déclaration est complète et sincère.**

Fait à ..... le \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ / 20\_\_\_ \_\_\_

Signature \*

(\*) Signature électronique et manuscrite autorisées